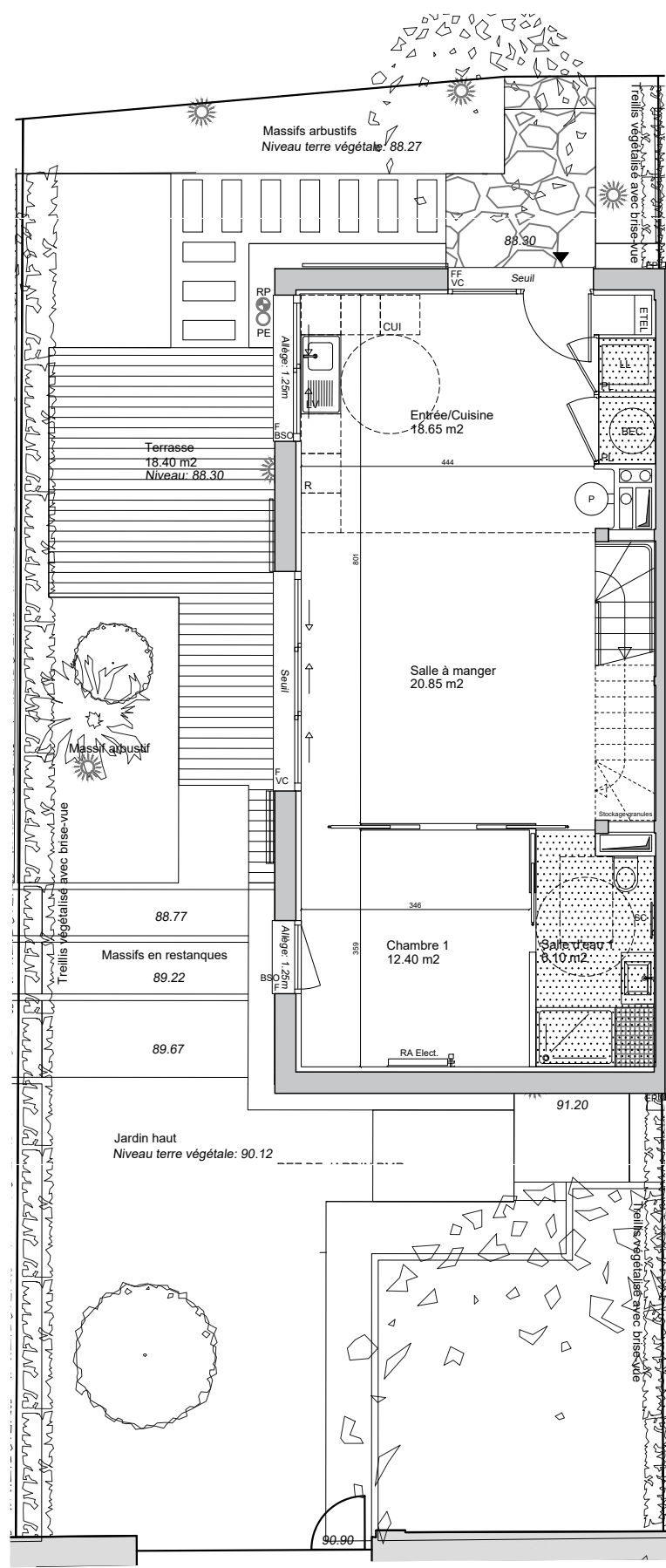
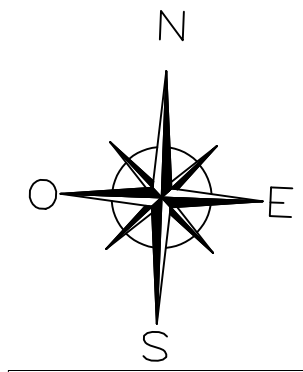
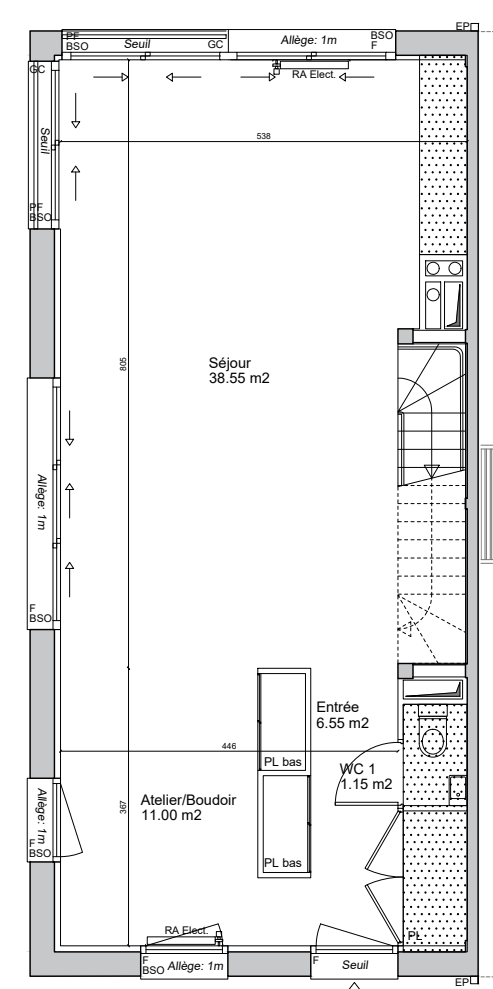


VILLA JUMELLE 5 - PMR
TYPE T6

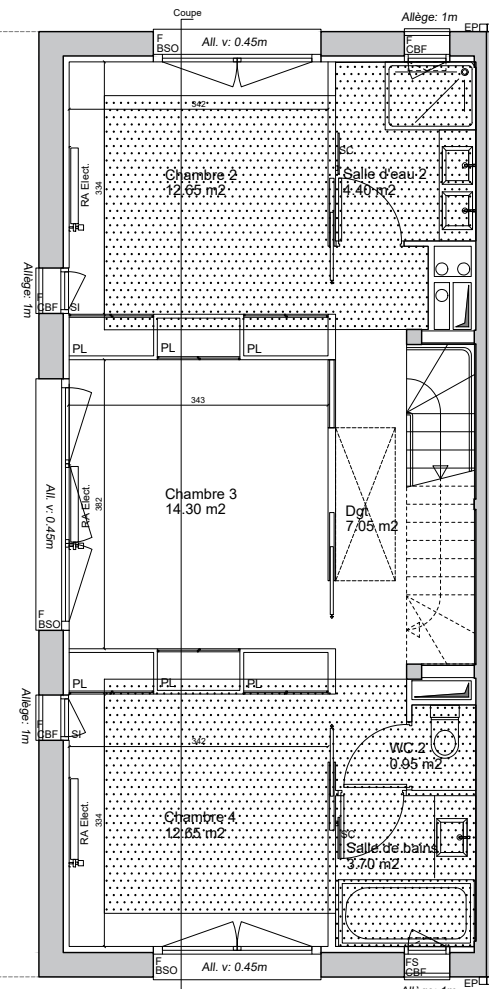
Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	125.85 m ²
Terrasse	18.15 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	327.00 m²



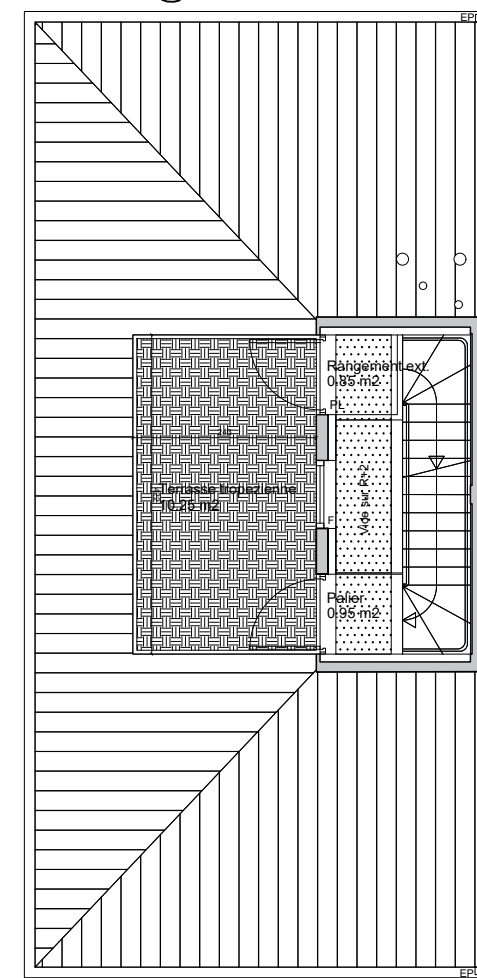
Plan RDC



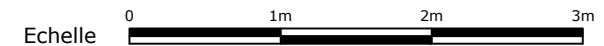
Plan 1^{er} étage



Plan 2^{ème} étage



Plan des combles

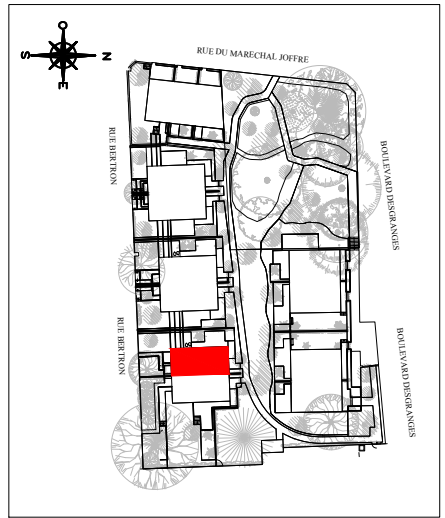


Plans niveaux
Page 1/6

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

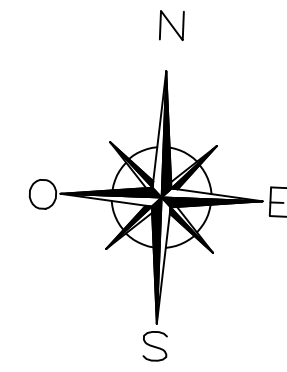
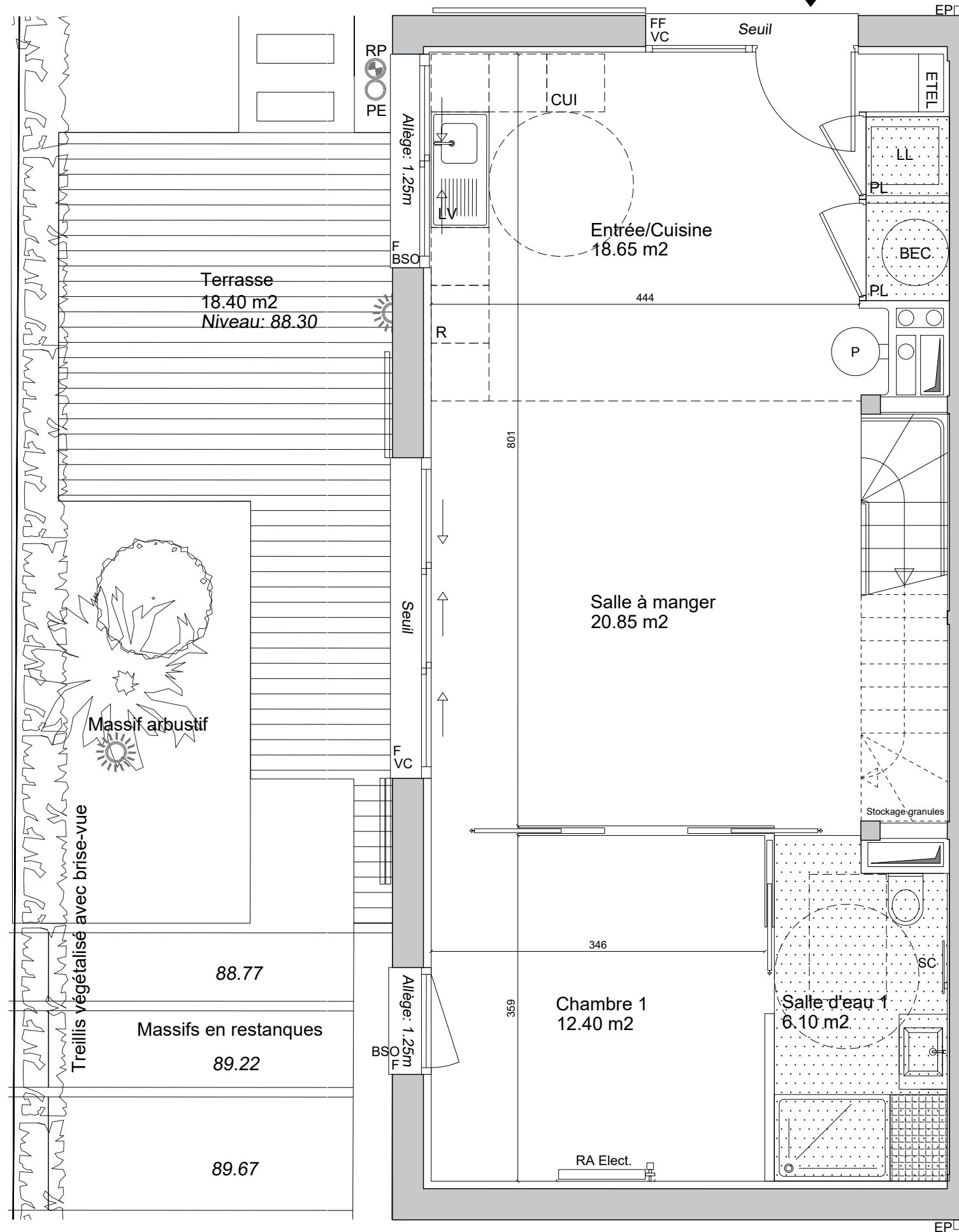
SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
	Espace libre dia. 1.50m		Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
	Aire de manoeuvre		Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
	Soffites et Faux plafonds		Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette



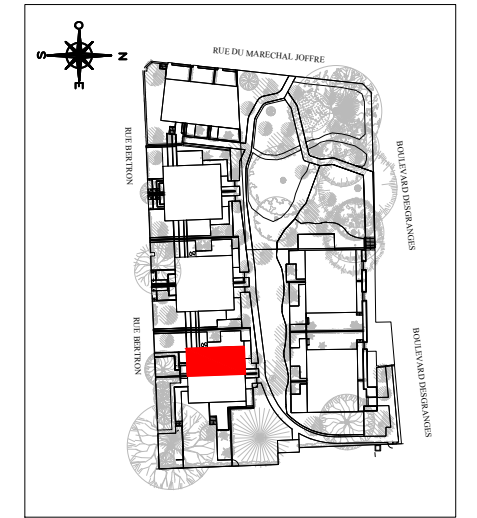
MAITRISE D'OUVRAGE(S)

SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

DATE	indice
14/06/2022	F



Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	125.85 m ²
Terrasse	18.15 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	327.00 m²



MAITRISE D'OUVRAGE(S)

SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

Echelle 0 0.5m 1m 1.5m

Plan RDC

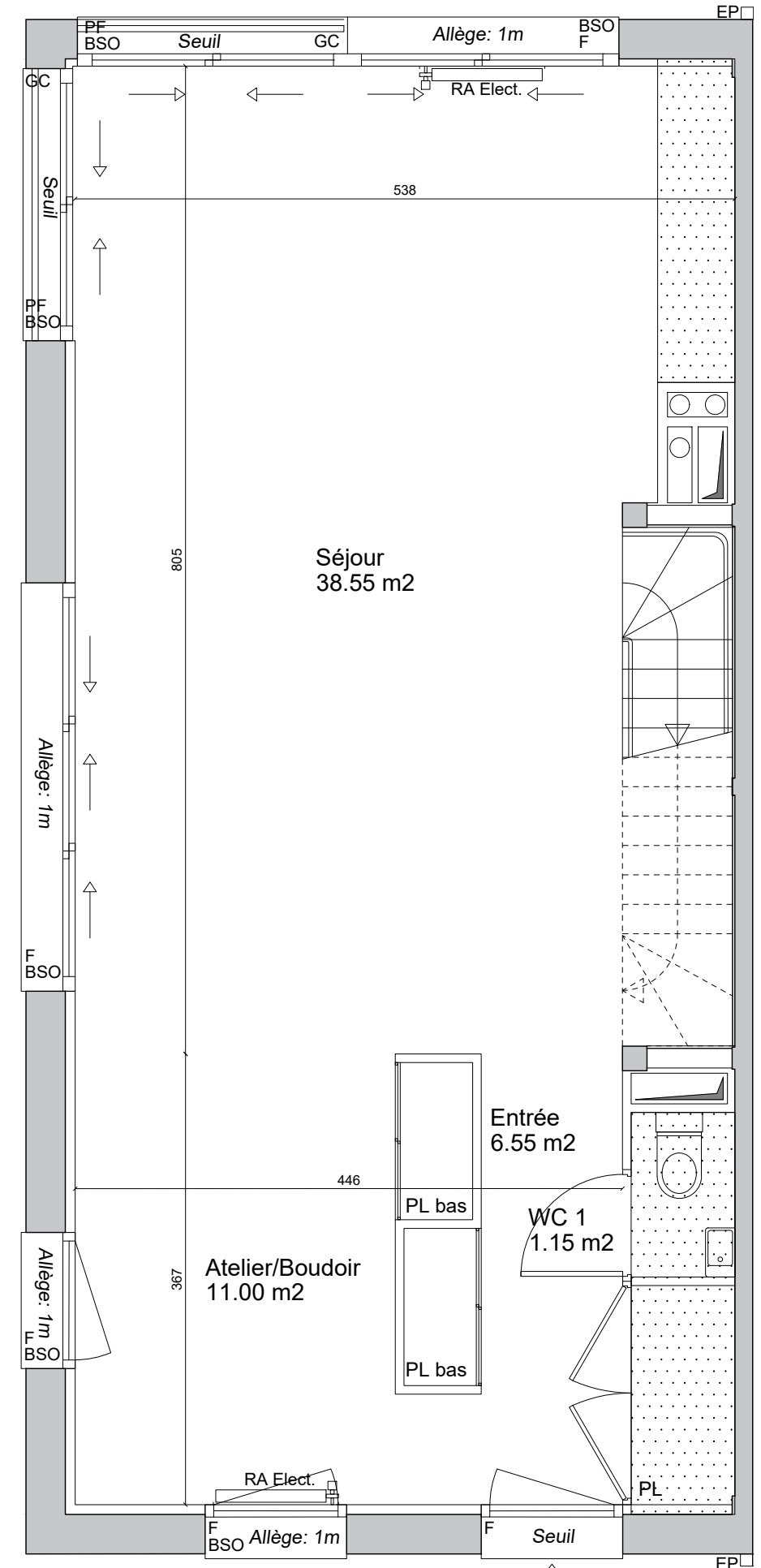
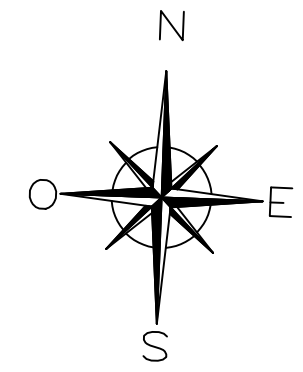
Plan RDC	NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
		○	Espace libre dia. 1.50m	▒	Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 2/7	NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.	□	Aire de manoeuvre	▲	Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
		▒	Soffites et Faux plafonds	☀	Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

DATE	indice
14/06/2022	F

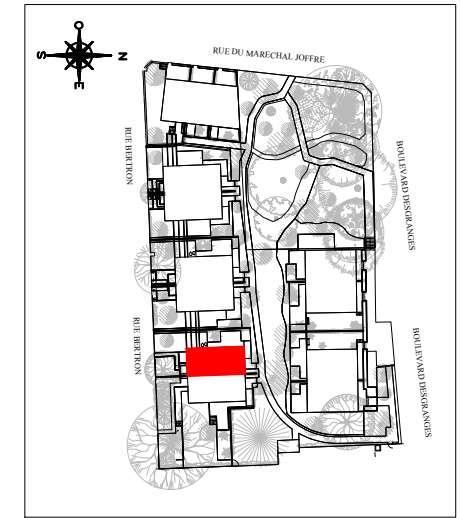
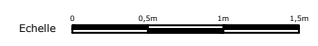


VILLA JUMELLE 5 - PMR
TYPE T6


Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	125.85 m ²
Terrasse	18.15 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	327.00 m²



Plan 1^{er} étage



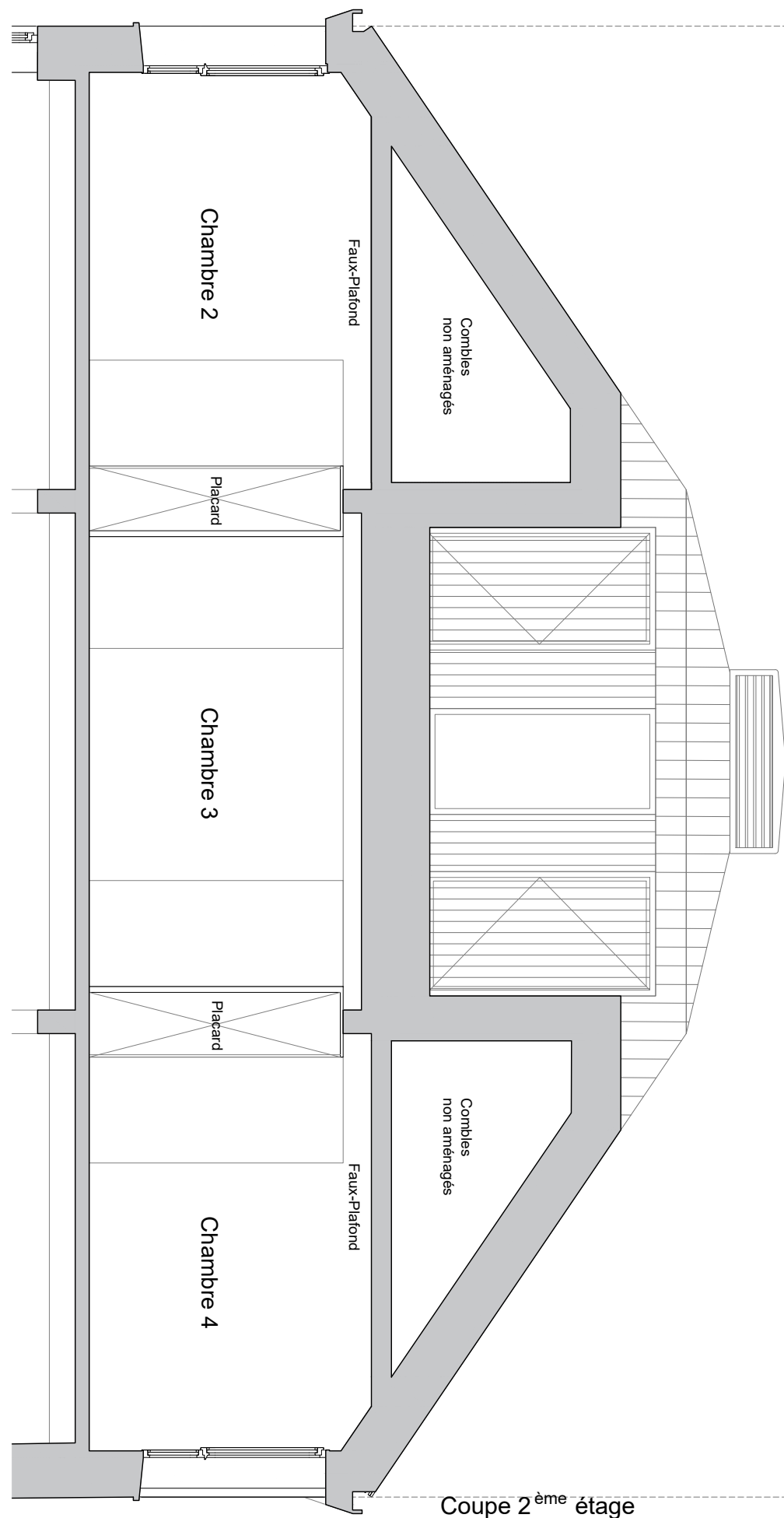
MAITRISE D'OUVRAGE(S)



SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

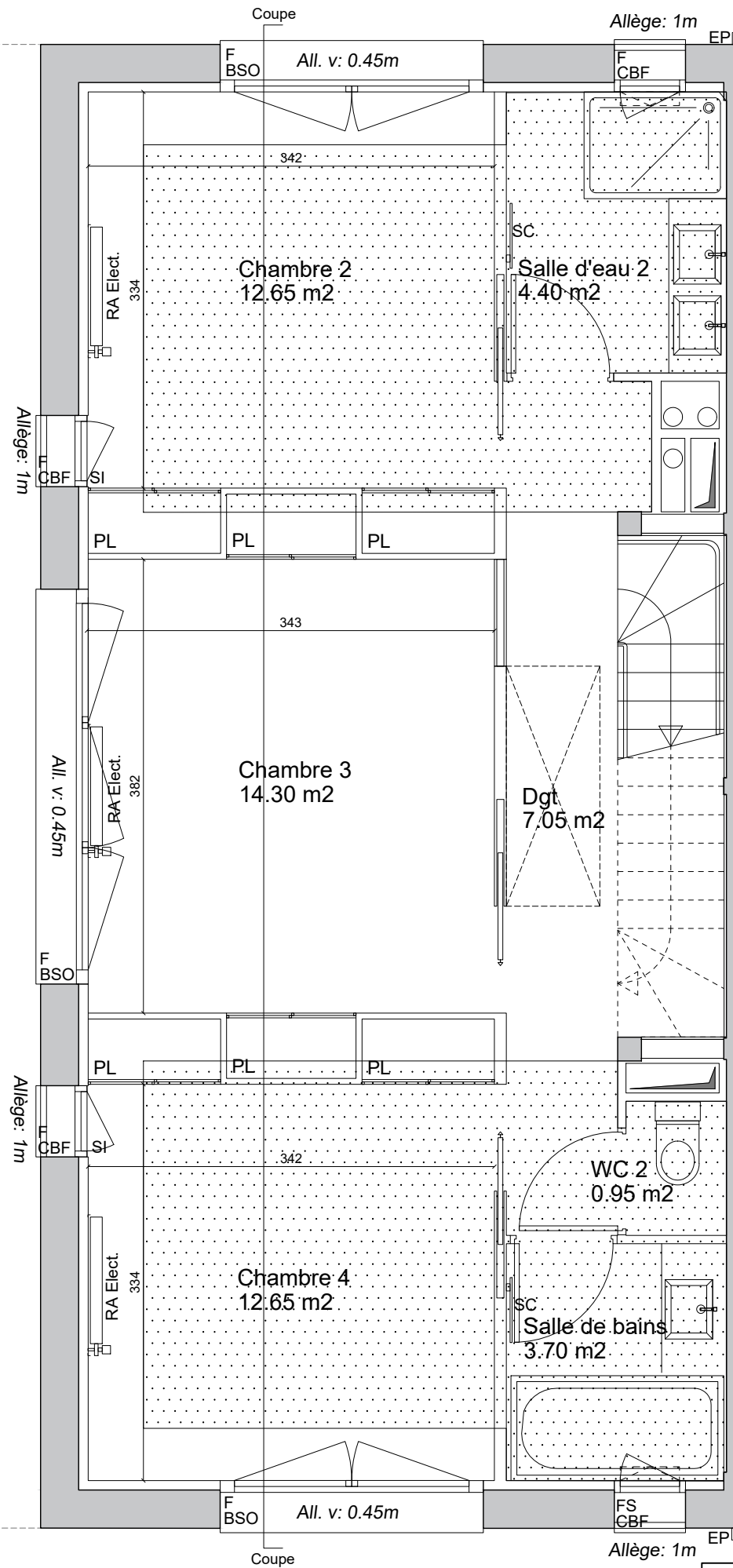
DATE	indice
14/06/2022	F

Plan R01	<p>NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)</p> <p>NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.</p>	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
			Espace libre dia. 1.50m		Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
Page 3/6			Aire de manoeuvre		Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
			Soffites et Faux plafonds		Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

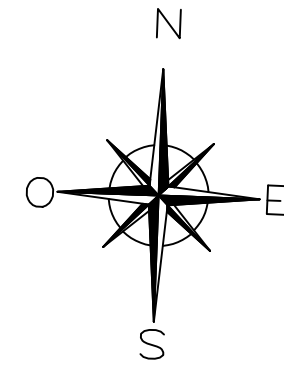


Coupe 2^{ème} étage

Echelle 0 0,5m 1m 1,5m



Plan 2ème étage

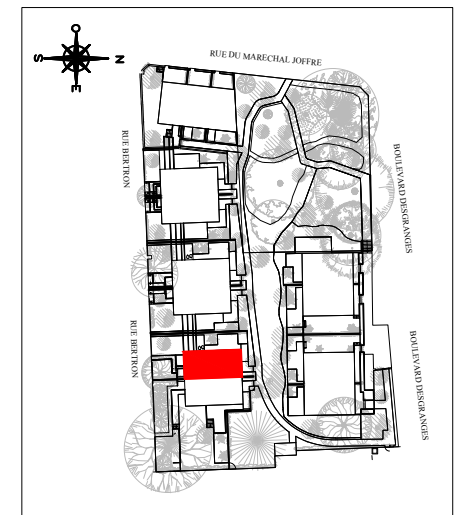


LE CLOS BALTARD
Sceaux
26 rue Bertron - 92330 SCEAUX



VILLA JUMELLE 5 - PMR
TYPE T6

Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	125.85 m ²
Terrasse	18.15 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	327.00 m²



MAITRISE D'OUVRAGE(S)

inter construction
SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

Plan R02

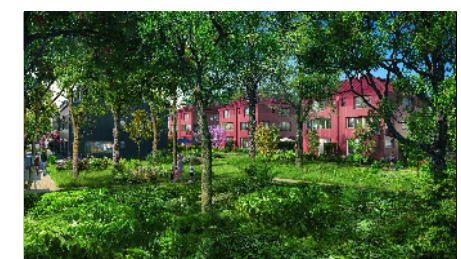
Page 4/6

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.

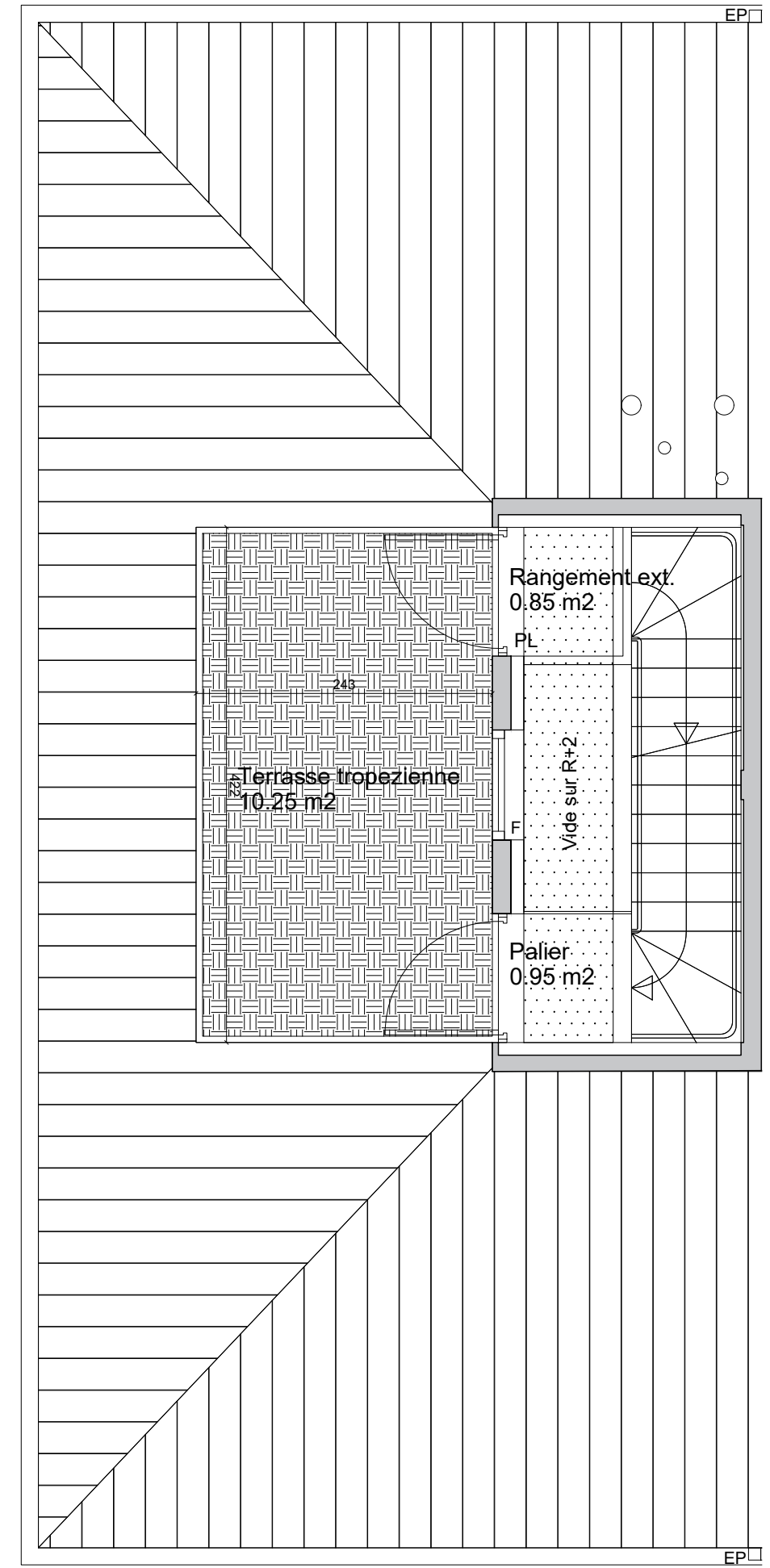
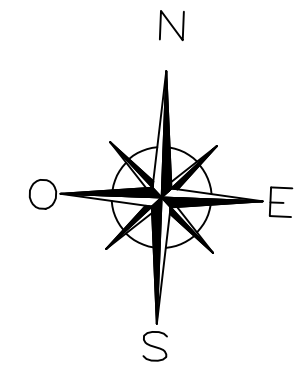
SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Refrigerateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
	Espace libre dia. 1.50m		Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
	Aire de manoeuvre		Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
	Soffites et Faux plafonds		Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

DATE	indice
14/06/2022	F



VILLA JUMELLE 5 - PMR
TYPE T6

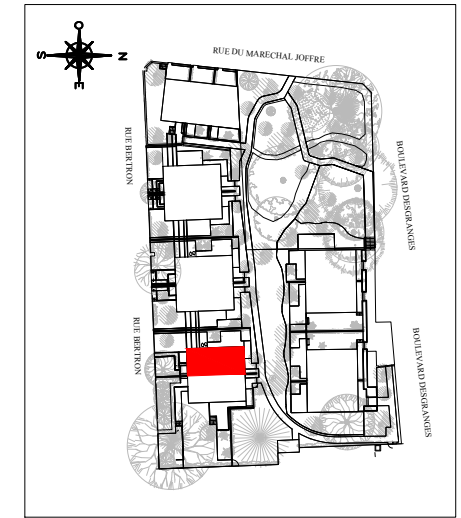
Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	125.85 m ²
Terrasse	18.15 m ²
Terrasse tropeziennne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	327.00 m²



Plan des combles

Echelle 0 0,5m 1m 1,5m

Plan combles	<p>NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)</p> <p>NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.</p>	SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
			Espace libre dia. 1.50m		Paillasse	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
			Aire de manoeuvre		Accès principal/secondaire	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
		Soffites et Faux plafonds		Luminaires spot/applique	LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette	



MAITRISE D'OUVRAGE(S)

SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

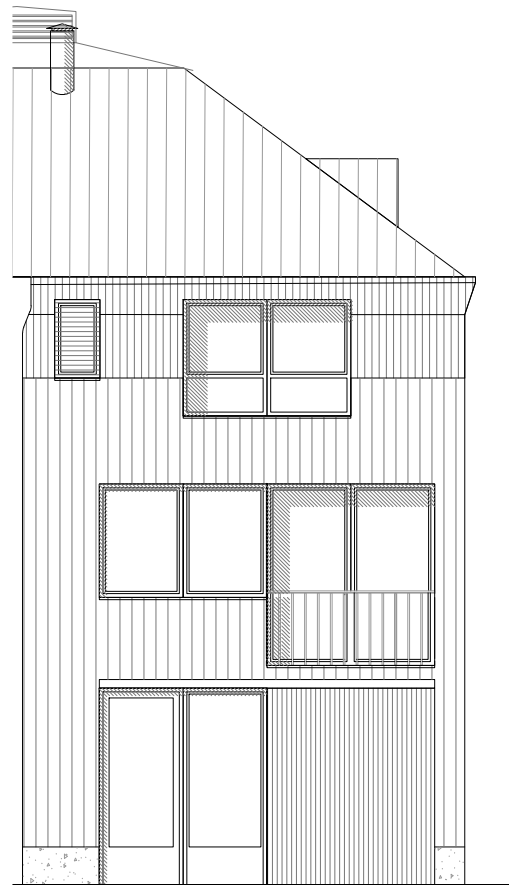
DATE	indice
14/06/2022	F



VILLA JUMELLE 5 - PMR

TYPE T6

Entrée/Cuisine	18.65 m ²
Salle à manger	20.85 m ²
Séjour	38.55 m ²
Chambre 1	12.40 m ²
Chambre 2	12.65 m ²
Chambre 3	14.30 m ²
Chambre 4	12.65 m ²
Atelier/Boudoir	11.00 m ²
Salle d'eau 1	6.10 m ²
Salle d'eau 2	4.40 m ²
Salle de bains	3.70 m ²
WC 1	1.15 m ²
WC 2	0.95 m ²
Entrée	6.55 m ²
Dégagement	7.05 m ²
Palier	0.95 m ²
Rangement ext.	0.85 m ²
SURFACE HABITABLE	172.75 m²
Jardin	125.85 m ²
Terrasse	18.15 m ²
Terrasse tropezienne	10.25 m ²
TOTAL PRIVATIF	327.00 m²



Façade Nord



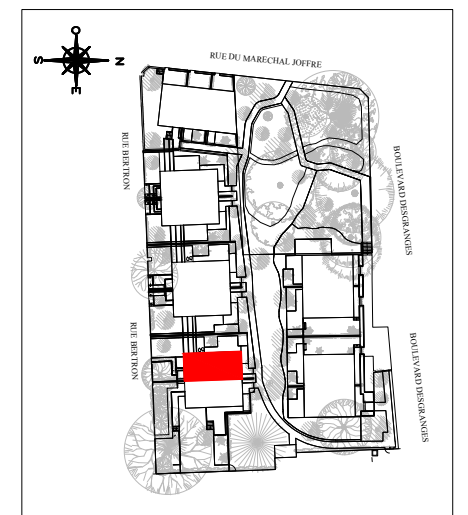
Façade Ouest



Façade Sud



Façade Nord



MAITRISE D'OUVRAGE(S)



SCCV Sceaux Bertron
28 rue Escudier,
92100 Boulogne Billancourt

DATE	indice
14/06/2022	F

Echelle 0 1m 2m 3m

SYMBOLE	DESIGNATION	SYMBOLE	DESIGNATION	R	DESIGNATION	DESIGNATION	DESIGNATION	DESIGNATION	DESIGNATION	DESIGNATION	DESIGNATION	DESIGNATION	
○	Espace libre dia. 1.50m	■	Paillasse	R	Réfrigérateur	All.v	Allège vitrée	ETEL	Tableau électrique	GC	Garde-corps	PE	Prise électrique ext.
□	Aire de manoeuvre	▲	Accès principal/secondaire	CUI	Cuisson	F	Fenêtre	BEC	Ballon d'eau chaude	VC	Volet coulissant	RP	Robinet de puisage
■	Soffites et Faux plafonds	☀	Luminaires spot/applique	LV	Lave-vaisselle	PF	Porte-fenêtre	PL	Placard	BSO	Brise-soleil	RA	Radiateur
				LL	Lave-linge	FF	Fenêtre fixe	EP	Eau pluviale	P	Poêle à granules	SC	Porte-serviette

NOTA 1 : Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités administratives et techniques de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement (retombées de poutre, soffites, faux-plafonds). Les côtes indiquées sont approximatives, les canalisations et interrupteurs ne sont pas représentés. S'ils figurent sur le plan, le nombre et les dimensions des corps de chauffe sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. Les quadrillages dessinés ne sont pas des calepinages. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (art. 4.1)

NOTA 2 : Les hauteurs des seuils des portes-fenêtres sont comprises entre 5 et 25 cm et correspondent à une différence de hauteur maximale entre l'intérieur et l'extérieur.